



Paris, le

08 JAN. 2021

Service de gestion des personnels administratifs, techniques,
scientifiques et spécialisés

Bureau de gestion des carrières des personnels administratifs

**NOTE
à
destinataires in fine**

Objet : Note sur l'ouverture d'un mouvement de mobilité des personnels administratifs titulaires de catégories B et C (statut des administrations parisiennes).

PJ : Fiche de candidature

Fiche de poste

Fiche de procédure

Pouvoir les postes dans des délais les plus courts est au cœur de la politique de la direction des ressources humaines.

C'est pourquoi, en 2021 deux campagnes de mobilité des adjoints administratifs et des secrétaires administratifs relevant du statut des administrations parisiennes seront organisées, une au printemps et l'autre à l'automne. Ces modalités de mouvement permettent, plus facilement que le fil de l'eau, de garantir le droit à la mobilité et de limiter les vacances de poste dans les directions d'emplois.

La campagne de printemps débutera le 11 janvier 2021. Les agents ayant obtenu une mobilité à l'issue de cette campagne rejoindront leur nouveau poste le 15 avril 2021, pour les adjoints administratifs, et le 1er juin 2021 pour les secrétaires administratifs.

Les fiches des postes vacants seront mises en ligne sur le site intranet de la direction des ressources humaines à compter du 5 janvier.

Les directions et services pourront afficher le nombre de poste qu'ils souhaitent. La détermination finale du nombre de mobilité autorisées sera établie en fonction du schéma d'emploi de la direction et des prévisions actualisées de respect du plafond d'emploi. C'est dans ce cadre que les demandes de repyramidage peuvent être réalisées.

Au cours de la campagne, les fiches de poste des candidats ayant formulé une demande de mobilité seront publiées comme étant « susceptible d'être vacant ». Les services de ressources humaines de proximité veilleront à adresser à la direction des ressources humaines les candidatures des agents accompagnées de la fiche de poste, en conséquence de ces souhaits de mobilité.

Un message de lancement de cette campagne sera adressé dans les prochains jours aux référents de ressources humaines afin d'informer l'ensemble des agents de la préfecture de police. Il sera relayé sur le site intranet de la direction des ressources humaines et sur le forum PP.

Copie : PSGA

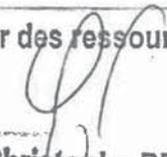
Dans le cadre de cette campagne, vous voudrez bien veiller à favoriser les demandes de mobilité des agents détenant une ancienneté d'au moins 3 ans sur le poste, afin de notamment garantir la possibilité d'une revalorisation de l'IFSE dans le cadre du RIFSEEP.

La préfecture de police organise, comme chaque année, un recrutement par concours d'adjoints administratifs et de secrétaires administratifs relevant du statut des administrations parisiennes. Les lauréats de ces concours seront affectés courant mai 2021. Cette ressource permettra de compenser les effets du mouvement de mobilité et d'ajuster les effectifs au plus près des plafonds d'emplois de 2021 qui vous seront notifiés.

A l'issue de la campagne de mobilité, les postes restés vacants pourront faire l'objet d'une publication sur la Place de l'Emploi Publique (PEP), afin de susciter des détachements entrants dans les corps relevant du statut des administrations parisiennes. Ces détachements éventuels seront instruits dans le cadre du respect des plafonds d'emploi.

Aucun mouvement au fil de l'eau ne sera pris en compte en dehors de ces deux campagnes de mobilité, sauf urgence avérée qui sera appréciée par la direction des ressources humaines.

Le directeur des ressources humaines



Christophe PEYREL